

POURQUOI

L'indicateur superficies des lacs, mares, barrages, rivières, affluents et fleuves couvertes par des espèces végétales indésirables permet de mesurer la dégradation de la production de poisson. Plus la superficie est importante, plus est importante la répercussion négative sur les productions agrosylvopastorales et halieutiques et les gênes sur la navigabilité. La population du Niger tire l'essentiel de ses besoins fondamentaux en ressources naturelles à travers l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la pêche et l'aquaculture. Malheureusement ces ressources sont confrontées à une dégradation continue due notamment aux aléas climatiques, à la pression anthropique¹ et à l'invasion des plantes envahissantes. Les impacts économiques et environnementaux de ces invasions sont de l'ordre de milliard de dollars chaque année, d'où un regain d'intérêt suscité par ces plantes². La pêche dans les cours d'eaux à l'intérieur du continent contribue de manière significative au bonheur et au bien être des populations locales en Afrique, notamment en termes de nutrition et de sécurité alimentaire, de développement économique, aussi bien que sur le plan culturel et récréatif. Le poisson constitue de loin la source de protéines animales la plus importante contribuant ainsi à hauteur de 36 % de toutes les protéines animales³. L'apport en pourcentage de protéines par sous-secteurs se présente comme suit : poissons en eau douce 11 %, poissons marins 21 % et pisciculture 5 %⁴. Les plantes envahissantes (Typha et Ceratophyllum) constituent des abris pour les poissons qui s'y réfugient et empêchent d'étendre les filets.

CARACTÉRISTIQUES

Code	ENV.SUP.IPE	Indicateur	Superficie des plans et cours d'eau infestée par les plantes envahissantes
Définition	Les superficies des lacs, mares, barrages, rivières, affluents et fleuves couvertes par des espèces végétales indésirables (c'est-à-dire qui ont une répercussion négative sur les productions agrosylvopastorales et halieutiques et qui gênent la navigabilité)		
Unité de mesure	Ha	Données requises pour le calcul et méthode de calcul	Superficies des lacs, mares, barrages, rivières, affluents et fleuves, couvertes par des espèces végétales indésirables Indicateur = Somme des superficies des lacs, mares, barrages, rivières, affluents et fleuves, couvertes par des espèces végétales indésirables
Fréquence de collecte	ND	Méthode de collecte	Enquête
Périodicité de rapportage	ND	Niveau de désagrégation	National - Régional - Départemental - Communal
Source de production	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable		

1 Se dit d'un paysage, d'un sol, d'un relief dont la formation résulte essentiellement de l'intervention de l'homme

2 AMANI Abdou (Ecologue, Forestier, Chercheur à l'INRAN), BARMO Soukaradji (Environnementaliste, Agroforestier, Chercheur à l'INRAN), « Contribution à l'état des connaissances de quelques plantes envahissantes au Niger », Conseil National de l'Environnement pour un développement Durable, PNUD, 40 p., Avril 2010.

3 FAO, « les écosystèmes aquatiques continentaux d'Afrique et leur contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition », Nature & Faune, Vol. 32 n°2. Accra. 120 p. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO. 2019.

4 Idem





Service/Département responsable de la production	DPA/Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
Service d'analyse / exploitation / Diffusion	DS/Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable et DEP/Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
Principale utilisateurs et liens avec les politiques et stratégies	CSIN/Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable GDT/Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
Nature (Produit, Résultats, Impact, Effet, Procédure)	Produit
Commentaire et critère de qualité	Il s'agit d'un indicateur de planification utilisé dans la stratégie du Plan de Développement Economique et Sociale (PDES) et dans la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle (PNSN). Selon les critères de qualité de la PNIN, cet indicateur est noté à 25 % (faible disponibilité, ponctualité, actualité). Uniquement disponible de 2017 à 2020 au niveau national.

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sont le sujet essentiel sur l'agenda des fora de discussion pendant la Septième Conférence des Parties de la Convention sur la Biodiversité (CBD) qui s'est tenue en février 2004, à Kuala Lumpur, Malaisie. Au Niger, des cadres institutionnels et réglementaires ont été créés en matière de gestion de l'environnement prenant en compte la problématique des plantes envahissantes. Il s'agit notamment de :

- La Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB) signée en 11 juin 1992 et ratifiée le 25 juillet 1995 ;
- La convention de financement du projet de Gestion intégrée des Plantes Aquatiques Proliférantes en Afrique de l'Ouest signée en juin 2004 et ratifiée en mai 2007 ;
- Le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD) ;
- La Direction de la Protection des Végétaux (DPV) ;
- L'Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN) ;
- La Direction de l'Hygiène Publique et de l'Education pour la Santé (DHP/ES) et les directions de la lutte contre les pollutions, l'amélioration du cadre de vie des populations et le Bureau d'Evaluation environnementale et des Etude d'Impacts ;
- L'ordonnance n° 96-008 du 21 mars 1996 relative à la protection des végétaux et son décret d'application (n° 96-68 du 21 mars 1996) ;
- La Loi N°98-56/PRN/ME/LCD du 29 décembre 1998 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement.

Ces efforts consentis par le Niger en matière de lutte contre les plantes envahissantes ont été renforcés par des actions des services techniques du ministère de l'environnement et de la lutte contre la désertification, des Collectivités Locales et des ONG à travers des programmes et projets tels que le programme d'appui au secteur de l'élevage (PASEL), le projet de gestion intégrée des plantes aquatiques proliférantes (PGIPAP). Enfin, peu d'études relatives aux plantes envahissantes ont été menées (Chaibou, 2000; Ichaou et Ali, 2006). Malgré tous ces efforts, les résultats ne sont pas encore à la mesure de l'ampleur du phénomène.

